

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 18 mars 2019 à Puimoisson**

Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Christiane PHILIBERT : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Paul CORBIER : Saint Julien du Verdon ; Antoine FAURE : Aups

Ont donné pouvoir : Charles Antoine MORDELET à Antoine FAURE ; Arlette RUIZ à Hervé PHILIBERT ; à ; Jean-François FERRACHAT à Bernard CLAP

1. Approbation du compte rendu des séances du 23/11/2018 à St Julien le Montagnier et du 30/01/2019 à Artignosc

2. Avis sur le SRADDET

Dans le contexte de la mise en place des nouvelles régions (2016), la loi Notre a précisé et renforcé le rôle planificateur de la Région en créant le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce document d'orientation est chargé d'organiser la stratégie régionale à moyen et long termes (2030 et 2050) en définissant des objectifs et des règles se rapportant à onze domaines obligatoires. Pour limiter la multiplication des documents sectoriels et renforcer la lisibilité de l'action publique régionale, le SRADDET rassemble d'autres schémas et plans (SRCE, SRCAE, PRPGD...). Le projet de SRADDET a été arrêté le 18 octobre 2018. Il est composé d'un rapport, d'un fascicule des règles et d'annexes. Les SCoT, PDU et chartes de PNR devront prendre en compte les objectifs de moyen et long terme du SRADDET et être compatibles avec les règles générales du fascicule.

Il est proposé au bureau d'apporter la contribution du Parc du Verdon sur le SRADDET qui sera ensuite versée à l'enquête publique qui aura lieu du 18 mars au 19 avril 2019.

Après débats et discussions les membres du Bureau les membres du Bureau apportent un certain nombre d'éléments en fonction des thématiques suivantes :

Concernant la stratégie urbaine régionale et la maîtrise de la consommation de l'espace :

Concernant l'intermodalité et le développement des transports :

Concernant la maîtrise et la valorisation de l'énergie :

Concernant la prévention et la gestion des déchets :

Concernant la protection et la restauration de la biodiversité :

Concernant l'attractivité et l'aménagement durable du territoire :

Concernant la gouvernance du SRADDET :

La délibération détaillée est disponible sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr

3. Avis sur le SCOT de Draguignan

Point supprimé.

4. Renfort du réseau radio pour connexion des bornes d'appel de secours de l'Imbut

Point supprimé de l'ordre du jour

5. Projet de coopération CAMBIO VIA « CAMmini BIOdiversità Valorizzazione Itinerarie Accessibilità »

L'autorité de gestion du Programme MARitimo ayant déclassé le projet, il n'est plus attendu de délibération.

6. Demande de soutien financier à la Fondation l'Occitane AAP 2019 : Agrobiodiversité fruitière du Verdon

En complément de la demande en cours de candidature au titre du projet alimentaire territorial (Région Sud et Etat), le Parc du Verdon sollicite la Fondation l'Occitane pour une participation de 10 000 €

7. Participation au projet du réseau national d'agroforesterie REUNIR

Les membres du Bureau approuvent la participation du Parc du Verdon au projet du réseau national d'agroforesterie REUNIR qui nous permettra de contribuer à l'objectif final de faciliter la mise en œuvre des projets agroforestiers sur le territoire national, afin de répondre aux enjeux de demain liés au changement climatique, à l'autonomie alimentaire ou encore à la préservation des ressources naturelles (eau, sol, biodiversité), qui sont au cœur des préoccupations des Parcs naturels régionaux de France.

8. Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon – Secteur Artuby Jabron Verdon, travaux 2019

Coût total TTC : 84 348 € / Agence de l'Eau : 25 304 € / Région : 21 087 € / EPCI : 37 957 €

9. Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon – Secteur bas Verdon, travaux 2019

Coût total TTC : 128 238 € / Agence de l'Eau : 38 471 € / Région : 32 060 € / CD 04 : 9 422 € / EDF : 3 795 € / EPCI : 44 490 €

10. Débroussaillage préalable à l'étude de danger prévue sur les digues de Vinon

Coût total TTC : 58 500 € / DLVA : 58 500 €

11. Accueil, sécurisation des sites et surveillance incendie

Coût total TTC : 162 400 € / Région : 73 876 € / CD 04 : 10 000 € / CD 83 : 45 000 € / EDF : 10 000 € / Parc du Verdon : 23 524 €

12. Dépollution des gorges du Verdon et du lac de Ste Croix

Coût total TTC : 22 400 € / Région : 17 920 € / PNR Verdon : 4 480 €

13. TRANSPORT DE LYCEENS ACTIONS MESURE 100

Coût total TTC : 5 000 € / Région : 5 000 €

14. Sécurisation des planchers de la maison du Parc

Coût total HT : 40 000 € / Région : 32 000 € / PNR Verdon : 8 000 €

15. Acquisition d'un véhicule porteur d'eau

Coût total HT : 43 750 € / Région : 35 000 € / PNR Verdon : 8 750 €

16. Convention de partenariat avec Radio Verdon 2019

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention de partenariat avec Radio Verdon dont l'objectif est d'une part, d'assurer une présence du Parc sur les fréquences de Radio Verdon en donnant la parole à l'ensemble de ses constituants, et d'autre part, de contribuer à la pérennité d'une radio associative génératrice d'emploi, et média incontournable sur le territoire. Ce partenariat représente un coût pour le Parc du Verdon de 3000 €.

17. Convention de partenariat avec Radio Fréquence mistral

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention de partenariat avec Fréquence Mistral au titre des années 2019 et 2020 dont l'objectif principal est d'informer et de développer les connaissances des publics. Ce partenariat n'engage pas financièrement le Parc.

18. Renouvellement de la convention de partenariat avec la CCLGV pour assistance juridique

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention avec la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon permettant la mise à disposition de plusieurs jours de leur chef de projet SCOT, contre indemnisation, en appui de la chargée de mission urbanisme et paysage du Parc.

19. Convention de mutualisation avec la CCLGV du gestionnaire du système d'information du Parc

Les membres du Bureau approuvent une convention avec la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon pour la mutualisation du poste de gestionnaire du système d'information, recruté par le Parc du Verdon depuis le 1^{er} février 2019 à raison de 60 % pour le Parc et 40 % pour la CCLGV.

20. Convention de partenariat avec la plate-forme de financement participatif spécialisée en agriculture et alimentation MiiMOSA : Point retiré de l'ordre du jour et reporté ultérieurement

21. Sortie des courriers scientifiques sur Draguignan de la région

Les membres du Bureau décident de rendre gratuit le courrier scientifique « Draguignan-Verdon, liens d'histoires, liens de cœur » et ainsi de le sortir de la région de recettes.

22. Indemnité du trésorier public

Les membres du Bureau décident de fixer l'indemnité de conseil au trésorier public, M. Claude BOSSU, au taux de 100 % et de lui attribuer l'indemnité de confection des budgets s'élevant forfaitairement à 45,73 €.

23. Taux d'avancements de grade au sein du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux

Les membres du Bureau fixent les ratios « promus/promouvables » d'avancement de grade pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à 100 %.

24. Désignation des représentants élus du PNR Verdon au sein de la Commission Mixte

Les membres du Bureau désignent Michèle BIZOT-GASTALDI / Jacques ESPITALIER / Arlette RUIZ

Pour affichage,

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 25 mars 2019

Le Président,
Bernard CLAP

